



Vie sociale des jeunes porteurs de handicap ou de maladie chronique

Date limite de réception des dossiers : 30 juin 2018

Contexte

Ancrée dans une démarche solidaire, la Mutualité Française Jura œuvre pour l'accessibilité de ses services de soins et d'accompagnement mutualistes sur le territoire du Jura.

Pour s'épanouir, les jeunes ont besoin de découvertes, de rencontres, de nouvelles expériences. Mais lorsque l'on est porteur de handicap ou de maladie chronique, il n'est pas toujours aisé de partager des activités adaptées et accessibles.

Objectif

La Mutualité Française Jura souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès au quotidien à la culture, au sport, aux loisirs, à l'éducation, des enfants et des jeunes jurassiens porteurs de handicap ou de maladie chronique.

Qui peut répondre ?

Toutes les associations (ou organismes à but non lucratif) éligibles au mécénat et **basées dans le Jura** sont habilitées à répondre à l'appel à projet, **exceptées** les structures relevant ou affiliées au code de la Mutualité.

Critères de sélection

Les projets sont étudiés au regard des critères suivants :

- les projets s'adressent à des enfants/jeunes de 3 à 25 ans, résidant dans le Jura
- l'opportunité pour la famille (parents, fratrie) d'accompagner l'enfant/le jeune ou de participer au projet sera valorisée
- les projets favorisent la diversité des publics (en termes de situations de handicap et une mixité avec les personnes valides)
- de préférence les projets s'adressent à des groupes d'enfants/de jeunes, s'inscrivent dans la durée et/ou sont reproductibles.



Quelles sont les initiatives concernées ?

- favoriser l'accès à une pratique sportive par l'achat / la location de matériel adapté (hors mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et des véhicules)
- faciliter les apprentissages par l'achat / la location de jeux, de matériel pédagogique, d'outils numériques
- former le personnel d'animation ou d'encadrement à l'accueil d'enfants/jeunes en situation de handicap
- organiser une sortie ou un séjour à vocation culturelle, pédagogique ou ludique (financement du personnel d'accompagnement, des frais de transport, d'hébergement et de visite)

Modalités de soutien

Le soutien de la Mutualité Française Jura est apporté sous forme d'une subvention annuelle du montant réel des dépenses, plafonnée à 1 500 €.

La subvention porte sur une aide à l'investissement (équipements matériels) ou le financement d'un projet identifié (déplacement, intervenant, droit d'entrée,...).

Attention, dans ce cadre la Mutualité Française Jura ne finance pas la recherche médicale, le fonctionnement régulier des organismes, les projets financés par les politiques publiques ou relevant des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation.

Comment répondre ?

Pour répondre, complétez le dossier de candidature et adressez-le par mail à mutualite39@mutualite-39.fr avant le **30 juin 2018**.

Attribution de la subvention

Les dossiers complets et conformes aux critères de sélection seront soumis au vote d'un jury composé d'administrateurs et membres de la direction de la Mutualité Française Jura.

Tous les candidats se verront notifier par écrit la décision du jury.

Le(s) lauréat(s) sera(ont) invité(s) à présenter son(leur) projet lors de **l'Assemblée Générale de la Mutualité Française Jura le 5 octobre 2018**.

Un lauréat ne pourra pas prétendre deux années de suite à recevoir une subvention.